

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce deuxième jour d'avril deux mille douze (2 avril 2012) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller.  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

### **FORMANT QUORUM**

#### **Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Ordre du jour**

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Avril 2012

7. Avis de motion – Adoption d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable

8. Avis de motion – Adoption d'un règlement pour modifier le règlement 325-2001 concernant les animaux

9. Refinancement des règlements 326-2001, 354-2005 et 312-99

10. ADMQ – inscription au congrès annuel

11. Chambre de Commerce – renouvellement de l'adhésion 2012

12. Dépôt d'une liste de destruction de documents et autorisation de destruction

13. Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

14. Association québécoise d'urbanisme – autorisation de formation à l'inspectrice en bâtiment

15. Octroi de contrat – fauchage des bordures de routes

16. Octroi de contrat – achat de chlorure de calcium

17. Octroi de contrat – lignage des rues

18. Octroi de contrat – Caractérisation environnementale complémentaire de phase 2 – Terrain de l'ancien garage municipal

19. Octroi de contrat – Étude du poste de pompage – rue des Gouverneurs

20. Annulation du processus d'appel d'offres – Services d'ingénierie rue Saint-Joseph

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

21. Octroi de contrat – Analyse et inspection de conduites d’égout – rue Saint-Joseph
  22. Stratégie québécoise d’économie d’eau potable - Présentation du rapport annuel sur la gestion de l’eau
  23. Réseau Environnement - Programme d’économie d’eau potable 2012- Adhésion
  24. Office municipal d’habitation – Adoption des états financiers 2011
  25. Demande de dérogation mineure – Steve Charette
  26. Demande de dérogation mineure – Patrick Daniel-Côté
  27. Demande d’autorisation à la CPTAQ – Marcel Lampron
  28. Appel de candidature - Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
  29. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour
  30. Association des compagnies de téléphone du Québec (ACTQ) – appui à la Municipalité de Saint-Paulin – décision du CRTC 2011-291
  31. Varia
  - 31.1 Motion de félicitations – Société d’histoire
  - 31.2 Motion de félicitations – Stéphanois
- Période de questions
32. Levée de l’assemblée

**2012-04-108**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d’approuver et d’adopter l’ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

Le maire souhaite la bienvenue à l’assistance. Il les informe que lundi le 19 mars, plus d’une centaine de résidents des secteurs de la Terrasse et des Grès ont assisté à une soirée d’information concernant les inconvénients causés par la présence des hydravions situés dans le rang des Grès. Le conseil était accompagné d’un conseiller en droit juridique ainsi que de la représentante du bureau de la députée fédérale puisque ce dossier est entièrement sous la juridiction du gouvernement fédéral, ce qui par le fait même, limite les interventions de la municipalité. Il mentionne la possibilité d’une mobilisation régionale afin de trouver une solution viable.

Il rappelle qu’en septembre 2010, une première soirée d’information concernant la mise à niveau des fosses septiques pour les résidents des secteurs du Lac Bourassa, Lac des Érables et du Lac Robert s’était tenue. Ainsi, le lundi 26 mars se tenait la 2<sup>e</sup> soirée d’information avec tous les autres secteurs à laquelle environ 100 citoyens se sont déplacés pour y assister.

Enfin, il indique que la municipalité est à planifier un programme d’économie d’eau potable afin de répondre aux exigences de la nouvelle réglementation provinciale.

En terminant, il remercie et félicite le comité de la Société d’histoire pour avoir pris l’initiative d’inscrire la municipalité au concours Le plus beau village du Québec. Il félicite également le journal le Stéphanois pour avoir reconnu et souligné les talents de leurs journalistes en herbe, dans diverses catégories, lors de leur assemblée générale annuelle

Robert Landry,  
Maire

### **2. Adoption du procès-verbal**

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**2012-04-109**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **3. Correspondance**

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 02-04-2012 préparé par madame Raymonde Bastien, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

**2012-04-110**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 02-04-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **4. Trésorerie**

### **5. Adoption des comptes fournisseurs**

**2012-04-111**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2012 totalisant 312 066,23 \$.
- les comptes à payer au 31 mars 2012 au montant de 46 760,84 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

\_\_\_\_\_  
Nancy Larocque.  
Secrétaire-trésorière adjointe

### **Aqua Data – Services professionnels – Mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel**

**2012-04-112**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 12517 à Aqua Data, au montant de 1 052,02 \$, pour des services professionnels pour la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

### **Aquatech – Honoraires professionnels – Mesure de boues et évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés**

**2012-04-113**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 004576 à Aquatech, au montant de 2 035,06 \$, représentant les honoraires professionnels pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés pour 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Sécurité publique Québec – premier versement - Services de la Sûreté du Québec**

**2012-04-114**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 94672, au ministre des Finances, au montant de 170 509 \$, représentant le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Heenan Blaikie – Honoraires professionnels – Négociation de la convention collective des pompiers**

**2012-04-115**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 53001525 à Heenan Blaikie, au montant de 833,57 \$, représentant des honoraires professionnels pour la négociation de la convention collective des pompiers, pour la période se terminant le 31 janvier 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Association des camps certifiés du Québec – Renouvellement d'adhésion 2012**

**2012-04-116**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 001-2008145 à Association des camps certifiés du Québec, au montant de 143,72 \$, pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Groupe Pro-B – Décompte 9 – Réception définitive des ouvrages**

**2012-04-117**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 05990 à Groupe Pro-B, au montant de 53 772,65 \$, représentant le décompte 9 pour la retenue finale, et autorise également la directrice générale à signer les documents de la réception définitive des ouvrages suite à la recommandation de Consultants Mesar inc..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Lambert Therrien avocats – Honoraires professionnels – Présentation publique**

**2012-04-118**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

28290-6 à Lambert Therrien, au montant de 1 331,41 \$, pour des honoraires professionnels courus lors de la présentation publique du 19 mars relative à la problématique du bruit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **6. Engagements de crédits – Avril 2012**

**2012-04-119**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

**Engagements de crédits :**

Description	Compte G/L	Montant
Formulaires de rapport - Remise de propriété	02.220.00.670	274,95 \$
Formulaires de rapport - Monoxyde de carbone	02.220.00.670	274,95 \$
Entretien terrains soccer et baseball (Agroservice)	02.701.50.447	1 787,18 \$
Location de toilettes chimiques (activités été 2012)	02.701.50.516	1 903,37 \$
Location de toilette ASSEDG St-Thomas	02.701.51.516	200,00 \$
Peinture, entretien Parc des Grès	02.701.50.521	895,24 \$
Matériel, rampes d'estrades Parc des Grès	02.701.50.521	433,32 \$
Plomberie Léo Carbonneau	02.701.50.521	87,98 \$
Poudre à ligner baseball et soccer	02.701.50.521	1 518,30 \$
Tie wrap soccer	02.701.50.521	102,28 \$
Matériel, refaire l'escalier Léo Carbonneau	02.701.50.521	565,30 \$
Réparation clôture Parc des Grès	02.701.50.522	5 797,05 \$
2 supports à vélo Parc des Grès	02.701.50.649	945,00 \$
Achat de livres bibliothèque St-Thomas	02.702.31.690	343,25 \$
Vidéo de formation – creusage et tranchée	02.320.00.454	214,46 \$
Remplacement de 4 portes, entrée du puits	02.413.10.522	853,23 \$
Remplacement 2 ponceaux rue Roland	02.320.00.521	747,76 \$
Fenêtre bâtisse Léo-Carbonneau	02.701.50.521	428,92 \$
Pneus d'été pour Van hygiène du milieu (1/2)	02.413.00.525	413,53 \$
Pneus d'été pour Van hygiène du milieu (1/2)	02.414.00.525	413,52 \$
Remplacement de glissières de sécurité	02.320.00.521	15 000,00 \$
Gants pour abattage d'arbres (4 paires)	02.320.00.650	112,24 \$
Jambières pour abattage	02.320.00.650	98,99 \$
Bottes pour abattage (2 paires)	02.320.00.650	343,14 \$
Médicaments et fournitures médicales – PR	02.223.10.675	440,00 \$
<b>Total</b>		<b>34 339,96 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **7. Avis de motion – Adoption d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable**

**2012-04-120**

Richard St-Pierre donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

### **8. Avis de motion – Adoption d'un règlement pour modifier le règlement 325-2001 concernant les animaux**

**2012-04-121**

Gaëtan Léveillé donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

adoptera, s'il y a lieu, un règlement pour modifier le règlement 325-2001 concernant les animaux.

### 9. Refinancement des règlements 326-2001, 354-2005 et 312-99

2012-04-122

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 10 avril 2012, au montant de 866 700 \$, par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéros 326-2001, 354-2005 et 312-99, au prix de 100, échéant en série **cinq (5)** ans comme suit :

73 300 \$	2,93 %	10 avril 2013
75 700 \$	2,93 %	10 avril 2014
77 800 \$	2,93 %	10 avril 2015
80 400 \$	2,93 %	10 avril 2016
559 500 \$	2,93 %	10 avril 2017

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billet un montant total de 866 700 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
326-2001	767 800 \$
354-2005	62 200 \$
312-99	36 700 \$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès avait, le 8 février 2012, un montant de 36 700 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 57 000 \$ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 312-99;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

2012-04-123

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant 866 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 326-2001, 354-2005 et 312-99 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 10 avril 2012;

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	73 300 \$
2014.	75 700 \$
2015.	77 800 \$
2016.	80 400 \$
2017.	82 600 \$ (à payer en 2017)
2017.	476 900 \$ (à renouveler)

**QUE**, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 326-2001, 354-2005 et 312-99, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès emprunte 36 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 mois et 2 jours au terme original du règlement numéro 312-99.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **10. ADMQ – inscription au congrès annuel**

**2012-04-124**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe à assister au congrès 2012 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec, du 6 au 8 juin 2012, et défraie le coût des inscriptions de 1 034,78 \$ incluant les taxes, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11. Chambre de Commerce – renouvellement de l'adhésion 2012**

**2012-04-125**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé et défraie le coût de cette adhésion au montant de 216,85 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **12. Dépôt d'une liste de destruction de documents et autorisation de destruction**

**2012-04-126**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt de la liste de destruction du 27 mars 2012 comprenant 7 boîtes, et autorise la directrice générale à procéder à la destruction desdits documents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

### 13. Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

**CONSIDÉRANT** les résolutions 2010-11-385, 2011-03-084 et 2011-10-322 par lesquelles la municipalité demandait un délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la L.A.U.;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande à portée collective a été demandée par la MRC de Maskinongé en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, plus particulièrement sur les îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2, secteurs);

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> mars 2011, la Commission transmettait la décision numéro 3677887 par laquelle elle acceptait les demandes du volet 1 et 2;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement a récemment été modifié afin d'inclure cette décision;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès travaille activement à la refonte de ses règlements d'urbanisme et qu'elle doit y inclure ces changements;

**CONSIDÉRANT** que le délai accordé du 12 mai 2012 est insuffisant pour compléter le processus de modification du plan et des règlements;

**2012-04-127**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 14. Association québécoise d'urbanisme – autorisation de formation à l'inspectrice en bâtiment

**2012-04-128**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Johanne Bérard, à participer à une formation dispensée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2012, à Trois-Rivières, et défraie le coût de l'inscription au montant de 206,96 \$ incluant les taxes ainsi que tous les autres frais applicables inhérents à cette formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 15. Octroi de contrat – fauchage des bordures de routes

**2012-04-129**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de fauchage des bordures de routes à Laurent Grenier, comme suit : la partie des chemins appartenant à la municipalité, pour un montant de 6 315 \$ incluant les taxes, et la partie appartenant au ministère des Transports, pour un montant de 625 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 16. Octroi de contrat – achat de chlorure de calcium



## Séance ordinaire du 2 avril 2012

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de 10 tonnes métriques de chlorure de calcium;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) des quatre (4) soumissionnaires invités ont produit une soumission, comme suit :

Fournisseurs	Montant (incluant taxes)
Somavrac (C.C.) inc.	5 391,80 \$
Sel Warwick	5 403,80 \$
Multi-Routes inc.	7 116,96 \$

**2012-04-130**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de fourniture de 10 tonnes métriques de chlorure de calcium à Somavrac (C.C.) inc., au montant de 5 391,80 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Octroi de contrat – lignage des rues**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour le lignage des rues sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) des quatre (4) soumissionnaires invités ont produit une soumission, comme suit :

Fournisseurs	Montant (incluant taxes)
Lignes Maska	16 051,03 \$
Lignco Sigma inc.	19 329,60 \$
Équipement Stinson	n'a pas soumissionné
Marquage et Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	n'a pas soumissionné

**2012-04-131**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de lignage des routes de la municipalité pour 2012 à Lignes Maska, au montant de 16 051,03 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18. Octroi de contrat – Caractérisation environnementale complémentaire de phase 2 – Terrain de l'ancien garage municipal**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité avait demandé une proposition pour effectuer une caractérisation environnementale complémentaire de phase 2 sur le terrain de l'ancien garage municipal situé au 1269-1271 rue St-Alphonse;

**2012-04-132**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour les services professionnels ci-mentionnés à Arrakis Consultants inc., pour un montant de 16 220 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

### 19. Octroi de contrat – Étude du poste de pompage – rue des Gouverneurs

2012-04-133

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Genivar le contrat pour réaliser une étude du poste de pompage de la rue des Gouverneurs ainsi que l'évaluation d'une génératrice, pour un montant de 1 670 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 20. Annulation du processus d'appel d'offres – Services d'ingénierie rue Saint-Joseph

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait autorisé un appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux de la rue Saint-Joseph lors de la séance tenue le 5 mars 2012;

**CONSIDÉRANT** que des vérifications supplémentaires doivent être effectuées sur les conduites d'égout afin de préciser l'ampleur des travaux à effectuer et ce, avant d'octroyer un contrat de services d'ingénierie pour ces travaux;

2012-04-134

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès annule le processus d'appel d'offres qui avait été autorisé par sa résolution 2012-03-085.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 21. Octroi de contrat – Analyse et inspection de conduites d'égout – rue Saint-Joseph

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont prévus dans l'infrastructure de la rue Saint-Joseph au cours de l'été 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de préciser l'état réel de la conduite d'égout de cette rue, suivant les recommandations du Plan d'intervention de la municipalité et ultimement le modifier;

2012-04-135

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat d'assistance technique et analyse d'inspections de conduites d'égout de la rue Saint-Joseph, pour les tronçons S1061 et S1062, à BPR, pour le montant de 3 900 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 22. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui souscrivent aux principes du développement durable et permettent d'optimiser les investissements gouvernementaux et municipaux en infrastructures d'eau;

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

**CONSIDÉRANT** qu'une première mesure consiste en la présentation d'un bilan de l'usage de l'eau, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des Travaux publics;

**2012-04-136**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte et dépose son premier rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **23. Réseau Environnement - Programme d'économie d'eau potable 2012-Adhésion**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec dévoilait sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'à compter de 2012, les municipalités doivent produire un plan d'action et proposer des mesures pour favoriser l'économie;

**2012-04-137**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, afin de sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau potable, adhère au Programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement qui se déroulera du 22 mai au 10 août 2012 et défraie le coût de la participation de la municipalité au montant de 460 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **24. Office municipal d'habitation – Adoption des états financiers 2011**

**CONSIDÉRANT** les états financiers pour l'année 2011 préparés par la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette SENCRL CA et présentant un déficit d'exploitation de 32 640 \$;

**CONSIDÉRANT** que la partie que la municipalité assume représente 10% du déficit, soit un montant de 3 264 \$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a versé un montant de 3 537 \$ pour l'OMH en 2011 et qu'il y a eu des corrections provenant de l'année 2010 pour un montant de 294 \$;

**2012-04-138**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2011 et assume le montant de 3 264 \$ pour l'OMH. Il est de plus résolu de verser un montant de 21 \$ à l'OMH afin de régulariser les contributions pour les années 2010 et 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **25. Demande de dérogation mineure – Steve Charette**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par Steve Charette consiste à régulariser la marge latérale droite du garage sis au 57 rue Biron, sur le lot 2 731 882, de la zone Ra-14;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation actuelle du garage, dans sa partie la plus rapprochée, est à 0,4 mètre de la ligne latérale au lieu de 0,5 mètre, tel que l'article 27 du règlement de zonage l'exige;

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que les eaux de toit s'écoulent sur son propre terrain;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Steve Charette;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

**2012-04-139**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Steve Charette et concernant le lot 2 731 882, zone Ra-14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **26. Demande de dérogation mineure – Patrick Daniel-Côté**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par Patrick Daniel-Côté consiste à permettre la construction d'un garage annexé à la maison sise au 380 Avenue Ringuette, à moins de 2,44 mètres de la ligne latérale gauche, sur le lot 2 545 279, de la zone Af-09;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage 234-90, article 107, stipule que la marge latérale minimale à respecter pour un bâtiment principal est de 4 mètres;

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que refuser la demande causera un préjudice au demandeur, tenant compte du manque d'espace disponible dû à la présence de la descente de cave;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Daniel-Côté ;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

**2012-04-140**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Patrick Daniel-Côté concernant le lot 2 545 279, zone Af-09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **27. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Marcel Lampron**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation porte sur l'utilisation non agricole du lot 2 544 670, situé dans la zone Af-11;

**CONSIDÉRANT** que ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste en l'aplanissement d'une butte de sable, d'une superficie approximative de 3 000 m<sup>2</sup> au niveau du sol environnant, dans le but d'augmenter la superficie disponible pour la culture du sol;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise également l'utilisation d'un chemin d'accès d'une longueur de 55 mètres par 6 mètres de large;

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à sortir l'excédent de sable à l'extérieur de la propriété;

**CONSIDÉRANT** que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

**2012-04-141**

**À CES CAUSES**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet monsieur Marcel Lampron sur le lot 2 544 670.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**28. Appel de candidature - Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement**

**2012-04-142**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidature pour un poste d'inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement pour une période de 12 semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**29. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 6 à 12 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de charger un montant aux utilisateurs de ce service;

**2012-04-143**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp d'été comme suit :

### Coûts 2012

Tarification	Résident	Extérieur
À la journée	30 \$	35 \$
À la semaine	90 \$	105 \$
Temps complet	325 \$	440 \$

Un escompte de 30 \$ est appliqué lors de l'inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d'une même famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**30. Association des compagnies de téléphone du Québec (ACTQ) – appui à la Municipalité de Saint-Paulin – décision du CRTC 2011-291**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications du Canada (CRTC) a adopté la décision CRTC 2011-291;

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle approche proposée par cette décision du CRTC pour l'introduction de la concurrence en téléphonie locale dans les régions rurales du Canada est mal adaptée aux réalités du milieu rural;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle approche va miner plutôt que de promouvoir la réalisation de plusieurs objectifs importants de la politique canadienne en matière de télécommunications;

**CONSIDÉRANT** que cette approche d'imposer dans les régions rurales du Canada, le même modèle compétitif qui a été développé pour encourager la concurrence chez les grands titulaires en milieu urbain tels que Bell Canada et Telus;

**CONSIDÉRANT** que ce modèle permet aux nouveaux venus de concentrer leurs offres de service à des clients « sélectionnés » d'une zone de service, tout en obligeant l'entreprise titulaire à desservir tous les clients dans ladite région;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle approche risque d'avoir des conséquences néfastes sur la rentabilité des entreprises indépendantes qui fournissent le service téléphonie sur les territoires ruraux de diverses municipalités depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que cette situation peut amener la disparition de ces entreprises titulaires indépendantes, laissant un seul fournisseur de services de télécommunication sans obligation de servir tous les clients dans la zone de service et ce, sans aucune perspective de concurrence;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle approche peut représenter une diminution de service pour les communautés desservies et même entraîner des risques de coupure de services : téléphone, internet haute vitesse, etc..., pour des abonnés des municipalités avoisinantes;

**CONSIDÉRANT** aussi que cette décision peut avoir des conséquences néfastes au niveau économique et social des municipalités desservies par Sogetel inc.;

**CONSIDÉRANT** que depuis plus de cent (100) ans, Téléphone Milot inc. et Sogetel inc. jouent un rôle important pour des communautés de la MRC de Maskinongé et que la cessation ou la diminution de leurs activités peut se traduire par la perte d'emplois et, par le fait même, la disparition de leur implication sociale et économique;

**2012-04-144**

**POUR TOUS CES MOTIFS**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie les municipalités de la MRC de Maskinongé desservies par Sogetel inc. dans leur démarche qui vise à renverser la décision CRTC 2011-291, du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 31. Varia

#### 31.1 Motion de félicitations – Société d'histoire

**2012-04-145**

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à la Société d'histoire pour avoir pris l'initiative de déposer la mise en candidature de la municipalité au concours Les plus beaux villages du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 2 avril 2012

### 31.2 Motion de félicitations – Stéphanois

2012-04-146

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations au journal le Stéphanois pour avoir reconnu et souligné les talents de leurs journalistes en herbe, dans diverses catégories, lors de leur assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 20 h 04

Fin : 20 h 23

### 32. Levée de l'assemblée

2012-04-147

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillée et résolu que la séance soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière